

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28284**

Intitulé

Directeur(trice) artistique multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

L'école multimédia

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

PDG

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le directeur/trice artistique multimédia est un créatif. Il analyse des besoins et les enjeux de la marque au regard du marché et de la concurrence. Il recherche et définit les concepts créatifs et interactifs et rédige la charte graphique. Il dirige une équipe de collaborateurs et travaille dans le respect des contraintes temporelles et budgétaires.

Les capacités attestées :

- Analyser et définir les besoins d'une entreprise en terme de graphisme et communication interactive
- Créer des concepts graphiques et interactifs
- Réaliser et corriger des écrans
- Diriger et gérer des projets artistiques et multimédia

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Les agences de communication, studios graphiques, agences de création digitale, Web Agency
- Les entreprises utilisatrices
- Les SSII (Les sociétés de Service en Ingénierie Informatique)
- Les maisons d'édition et entreprises de presse

Directeur/Directrice artistique multimédia, Directeur/Directrice de création, Directeur/Directrice artistique Internet, UX Designer, Web art Director, Directeur/Directrice artistique Web, Designer graphique, Designer d'interfaces

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1104 : Conception de contenus multimédias

E1103 : Communication

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les évaluations se présentent sous la forme de mises en situations professionnelles, d'études de cas, d'examen et de contrôles continus. L'évaluation finale se déroule devant un jury de professionnels/les.

La certification est composée de 4 blocs de compétences décrits ci-dessous. L'acquisition des compétences professionnelles de l'ensemble de ces blocs permet d'obtenir le titre.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28284 - Créer des concepts graphiques et interactifs	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en pratique les règles de communication visuelle- Concevoir et scénariser les différents écrans de communication en utilisant les logiciels et outils spécifiques <p>Modalités d'évaluations :</p> <p>Etude de cas et présentation devant un jury</p> <p>Un certificat de compétences sera délivré à l'issue du 2nd bloc de compétences</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28284 - Diriger et gérer des projets artistiques et multimédia	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les méthodes de pilotage de projets - Constituer, encadrer et animer une équipe de collaborateurs/trices - Respecter le calendrier prévisionnel et le budget - Appliquer les techniques et méthodologies de contrôle <p>Modalités d'évaluations : Mises en situation professionnelle et présentation devant un jury Un certificat de compétences sera délivré à l'issue du 4ème bloc de compétences</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28284 - Réaliser et corriger des écrans	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les médias en HTML et CSS dans le respect des normes d'accessibilité - S'exprimer efficacement à l'oral et à l'écrit - Formaliser et rédiger les caractéristiques graphiques et interactives dans un document - Appliquer les techniques et méthodologies de contrôle <p>Modalités d'évaluations : Etude de cas, mises en situation professionnelle et présentation devant un jury Un certificat de compétences sera délivré à l'issue du 3ème bloc de compétences</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28284 - Analyser et définir les besoins d'une entreprise en terme de graphisme et communication interactive	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les méthodes d'analyses stratégiques et définir la typologie cible - Définir une stratégie de communication créative - Créer et proposer des pistes créatives et synthétiser les recommandations dans un cahier de préconisations <p>Modalités d'évaluations : Etude de cas. Présentation devant un jury Un certificat de compétences sera délivré à l'issue du 1er bloc de compétences</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le/la président/e du jury (professionnel/le extérieur/e à l'École Multimédia) 4 professionnels/les extérieurs/es 1 représentant/e de L'Ecole Multimédia (ne participant pas aux délibérations)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le/la président/e du jury (professionnel/le extérieur/e à l'École Multimédia) 4 professionnels/les extérieurs/es 1 représentant/e de L'Ecole Multimédia (ne participant pas aux délibérations)
En contrat de professionnalisation	X	Le/la président/e du jury (professionnel/le extérieur/e à l'École Multimédia) 4 professionnels/les extérieurs/es 1 représentant/e de L'Ecole Multimédia (ne participant pas aux délibérations)
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Le/la président/e du jury (professionnel/le extérieur/e à l'École Multimédia) 4 professionnels/les extérieurs/es 1 représentant/e de L'Ecole Multimédia (ne participant pas aux délibérations)
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Directeur(trice) artistique multimédia" avec effet au 10 septembre 2013, jusqu'au 21 avril 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

En moyenne, 36 personnes sont certifiées par an

Autres sources d'information :

<http://www.ecole-multimedia.com>

L'Ecole Multimédia

Lieu(x) de certification :

L'école multimédia : Île-de-France - Paris (75) []

L'Ecole Multimédia - 201 rue Saint-Martin - 75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

L'Ecole Multimédia - 201 rue Saint-Martin - 75003 Paris

Historique de la certification :